



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/595

S/17431

30 août 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session

Point 28 de l'ordre du jour provisoire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES

CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 30 août 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Suite à ma lettre datée du 20 août 1985 (A/40/562-S/17409), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance un cas grave de violation de l'espace aérien et du territoire pakistanais par la partie afghane, qui s'est produit le 26 août 1985. Ce jour-là, entre 8 heures et 11 h 12 (heure locale), les forces armées afghanes ont bombardé par intermittence le territoire pakistanais, dans la Kurram Agency. Vingt obus d'artillerie lancés par la partie afghane ont atteint les environs du poste de Laka Tiga, situé en territoire pakistanais à une dizaine de kilomètres à l'ouest d'Arwali, tuant deux personnes.

Le Chargé d'affaires de l'Afghanistan à Islamabad a été convoqué dans l'après-midi du 26 août 1985 au Ministère des affaires étrangères et le Pakistan a élevé auprès de lui une protestation énergique au sujet de cette attaque injustifiée. Il a été informé que le Gouvernement pakistanais déplorait le comportement inconsidéré des autorités de Kaboul et que, si ces attaques lancées lâchement et sans discrimination ne cessaient pas, lesdites autorités porteraient l'entière responsabilité des graves conséquences qui en découleraient.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ

* A/40/150.